

ROMERIES

LE VENDREDI 3 JUIN 2011

COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE

Vous pouvez déposer à la collecte des encombrants vos objets non réutilisables.

Des objets tels que vélos, meubles, matelas, gros cartons, déchets issus du bricolage (*ferrailles, bois....*)

Les déchets doivent pouvoir être chargés facilement par nos équipiers de collecte et regroupés sur le trottoir sans gêner la circulation.

Ils doivent être déposés avant 5h du matin.

Sont interdits en encombrants :

Les déchets toxiques (*cuve à fuel, bidons d'huile de vidange, fût, tôle en fibrociment.....*)

Les pneus

Les gravats (*pierres, brique, plâtre....*)

Les déchets issus d'un chantier à votre domicile réalisé par un professionnel (*celui-ci à l'obligation de récupérer ses déchets à l'issue de votre chantier*)

Les déchets médicaux (*seringues...*)

Les équipements électriques et électroniques (*réfrigérateur, four micro ondes, cafetière, fer à repasser, ordinateurs, platine CD...*)

Les déchets végétaux (*tontes, branchages*)



SERVICE ENVIRONNEMENT 03-27-74-44-41